

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE MIRAMAS**

**SÉANCE PUBLIQUE DU 12 JUILLET 2016**

*La séance est ouverte à 19 heures 00 dans les formes réglementaires, sous la Présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.*

**Monsieur le MAIRE** - Si vous voulez bien vous asseoir, Mesdames et Messieurs les élus, merci. Madame Géraldine BUTI pour l'appel et l'ouverture de la séance. Il est 19 heures.

*Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal.*

**Étaient présents, Mesdames et Messieurs :**

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Christian PEYRO, Éric MARCHESI, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jany GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Olivier JULIEN, Catherine FOURMENT (*à partir de 19 heures 25 avant le vote de la délibération n°140-2016*), Martine ARFI, Jérémie PARDIES, Hervé REBOUL, Ange POGGI, Beatrix ESPALLARDO (*à partir de 19 heures 05 avant le vote de la délibération n°137-2016*), Marc THOMAS.

**Étaient représentés, Mesdames et Messieurs :**

Marie-Pierre VIAL par Frédéric VIGOUROUX  
Gaëtan FERNANDEZ par Daniel HIGLI  
Fadela AOUMMEUR par Gérald GUILLEMONT  
Mireille MIZOULE par Fernande REYNAUD  
Nathalie PISANO par Maryse RODDE  
Hatab JELASSI par Jérémie PARDIES  
Laëtitia DEFFOBIS par Catherine FOURMENT (*à partir de 19 heures 25 avant l'arrivée de Catherine FOURMENT*).

**Étaient absentes excusées, Mesdames :**

Catherine FOURMENT (jusqu'à 19 heures 25 après le vote de la délibération n°139-2016)

Laëtitia DEFFOBIS (jusqu'à 19 heures 25 avant l'arrivée de Catherine FOURMENT)

Beatrix ESPALLARDO (jusqu'à 19 heures 05 après le vote du procès-verbal du 22 juin 2016)

Johanne ALVAREZ

Cécile DUMAS

Marilyne KERAUDY

*Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.*

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Monsieur le MAIRE** - En désignation du secrétaire de séance, je demanderai à Jacques BAUDOUX de l'assumer. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. C'est fait !

**VOTE**

**POUR : 29**

(26 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016**

**Monsieur le MAIRE** - Nous allons approuver le procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 22 juin 2016. Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention.

*En l'absence d'intervention, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 29**

(26 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**B/ LECTURE DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RÉALISÉ PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE MARSEILLE-PROVENCE-MÉTROPOLE POUR LES EXERCICES 2008 À 2015**

**Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT**

*Beatrix ESPALLARDO rejoint la séance à 19 heures 05.*

**Monsieur le MAIRE** - À partir du moment où nous sommes dans une seule entité unique, un EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) ayant une fiscalité propre, nous devons systématiquement maintenant avoir l'ensemble des documents qui concernent les anciens EPCI. Dans ces documents anciens, il y a les rapports de la Chambre régionale des comptes sur les EPCI. Demain, il y aura peut-être le rapport sur le SAN Ouest Provence lu à Martigues, à Aix-en-Provence ou ailleurs. Ce rapport, vous l'avez eu dans les mains.

J'ai donc proposé à Gérard GUILLEMONT, sans trahir les textes, d'en faire un petit résumé oral pour animer ce Conseil Municipal. Mais vous avez eu tous les documents, et bien entendu, vous avez lu intégralement ces rapports.

**M. Gérard GUILLEMONT** - Je ne vais pas vous lire intégralement le document qui fait 90 pages. Simplement, je vais tirer quelques idées des recommandations de la Chambre régionale des comptes.

Comme vient de le dire à l'instant notre Maire en introduction, la CUM a fusionné, comme le SAN, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec 5 autres EPCI, pour former maintenant Aix-Marseille Provence Métropole. Elle a vu sa gestion, de 2008 à 2014, faire l'objet d'un examen par la Chambre régionale des comptes. Cette lettre d'observation définitive doit être lue dans les 93 communes de la nouvelle métropole.

La CUM, en deux chiffres, c'est 1,041 million d'habitants en 2010 et un budget de 900 millions d'euros. L'intégration des comptes de la CUM dans les comptes d'Aix-Marseille Métropole, avec ceux du Pays d'Aix, du SAN Ouest Provence, du Pays de Martigues, c'est plus de la moitié des dépenses d'Aix-Marseille Métropole, comme on l'a vu lors des débats budgétaires. Quand on regarde le document, on a déjà une idée des compétences de proximité de la CUM qui est devenue Aix-Marseille Métropole.

En quelques mots, vraiment très rapidement (parce que je pense que l'intérêt pour vous est de lire le document), c'est ce que relève la Chambre régionale des comptes, de 2008 à 2014, les comptes de la CUM se sont dégradés dans le sens où les recettes ont évolué positivement et les dépenses de fonctionnement ont évolué plus rapidement. Ce qui fait que la capacité de la CUM à faire face à ses investissements pour dégager de l'épargne a diminué de manière importante.

La Chambre régionale des comptes relève aussi que la CUM a un niveau d'endettement qui est très élevé (1,6 milliard d'euros en 2012), ce qui correspond peu ou prou à deux fois la moyenne pour les communautés urbaines, c'est-à-dire 500 euros par habitant contre 750 euros par habitant pour les communautés urbaines sur l'ensemble du territoire national en 2011.

J'apporterai là une information complémentaire qui n'est pas dans le document de la Chambre régionale des comptes. En 2012 ou 2013, l'endettement du SAN était équivalent par habitant, puisque l'on avait 180 millions d'euros de dette pour 100 000 habitants, c'est-à-dire entre 1 700 et 1 800 euros de dette par habitant sur les communes du SAN, versus 1 500 euros sur la Communauté Urbaine de Marseille.

Mais la grosse différence était que le SAN avait des ressources considérables et donc une capacité de désendettement 2 à 3 fois supérieure à celle de la CUM, afin de supporter une dette comme celle-là. Alors que la CUM, aujourd'hui, a une capacité de désendettement qui varie entre 13 et 20 ans, ce qui est très élevé et qui marque un endettement trop élevé pour pouvoir faire face aux dépenses d'investissement à réaliser dans les années à venir.

Ensuite, ce que relève la Chambre régionale des comptes, c'est le poids des budgets annexes dans l'ensemble de la gestion :

- le budget annexe des déchets, de la valorisation et de la collecte des déchets, qui doit être abondé par une participation des budgets généraux chaque année ;
- le budget annexe des transports, pour lequel il y a une participation de 105 millions par an au budget, plus la prise en compte à hauteur de 300 millions d'euros de contrats de sous-traitance ;
- le budget annexe des ports puisque la CUM gère 24 ports de plaisance, en gros de Sausset-les-Pins jusqu'aux limites du Var.

Voilà les principales choses que la Chambre régionale des comptes a relevées. Ensuite, elle formule 11 recommandations, vous le verrez, dont beaucoup tiennent

à des opérations comptables pour pouvoir notamment améliorer la qualité, l'exhaustivité et la sincérité des comptes. Ça, on le retrouve dans tous les documents des Chambres.

J'ai relevé tout de même un point qui va nous concerner. C'est l'opération qui avait été engagée en 2008 par la CUM pour harmoniser les taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères puisqu'il y avait des variations de 2,28 de mémoire à Châteauneuf-les-Martigues, qui pesaient pratiquement toutes sur le budget général, jusqu'à 14-15 % sur la commune de Marseille. Il est évident que dans les années à venir, pour pouvoir couvrir les charges de gestion de la collecte et de la valorisation des déchets, les taux seront globalement harmonisés pour remonter vers les 14 ou 15 points alors que, par exemple, pour la commune de Miramas, nous étions tombés à 7 %. C'est quelque chose qu'il faut avoir en tête dans les années qui viennent.

Et surtout, le SAN avait pris la décision de mettre en place la redevance spéciale pour les déchets non ménagers, chantier sur lequel nous avons beaucoup discuté, mais sans qu'il y ait un début de mise en œuvre. Et là, la Chambre régionale des comptes revient lourdement sur ce document concernant la CUM, qui s'applique à l'ensemble des autres intercommunalités qui gèrent les déchets, et pointe la nécessité et l'obligation légale de mettre en œuvre la redevance spéciale pour les déchets non ménagers, et d'en réévaluer les tarifs. C'est-à-dire que l'on va aussi à des changements importants concernant ce qui va peser sur l'ensemble des contribuables concernant la gestion des déchets.

Voilà ce que je voulais retenir principalement du travail fait par la Chambre régionale des comptes. Ce que dit la Chambre régionale des comptes concernant le niveau d'endettement, la capacité à financer les investissements, on le retrouve dans le rapport d'orientation budgétaire qui a été discuté par les conseillers communautaires le 29 avril 2016. La situation s'étant un peu améliorée du fait de l'entrée du SAN, du Pays de Martigues et du Pays d'Aix, qui apportent des ressources importantes à l'ensemble, et qui, d'une certaine manière, corrigent un peu la situation que connaissait la Communauté Urbaine de Marseille.

**Monsieur le MAIRE** - Nous voulions vous faire un rapport sur ce document qui fait quand même 90 pages, sachant, évidemment, que quand on commence par la page 1 nous indiquant que la dette de MPM se situe à un niveau élevé, avec un encours de près de 1,6 milliards d'euros, nous espérons, ici, à Miramas, que le Gouvernement et l'Etat participeront activement aux financements des projets métropolitains. Sinon, on va avoir quelques soucis à financer le reste. Mais cela, vous n'en êtes pas étonnés autour de cette table, puisque je le dis depuis 5 ans.

Bien ! Il n'y a pas de commentaire. C'était une information concernant le rapport d'observations sur la gestion de la Communauté Urbaine de Marseille

Nous allons donc passer à la question n° 1. Il s'agit d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA.

## C/ DÉLIBÉRATIONS

### DIRECTION DES FINANCES

#### **N° 1 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL PACA DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU TRAIN 2016**

Rapporteur : **Mme Paulette ARNAUD**

**Mme Paulette ARNAUD** - La Fête du train se déroulera le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2016. C'est la 8<sup>ème</sup> Fête du train, une fête populaire avec des milliers de participants venant de toute la région. On demande une subvention, comme chaque année, au Conseil Régional PACA, mais également à la Métropole et à la CCIMP (Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence).

Cette année, c'est toujours le même principe. Il s'agit d'essayer de faire venir un maximum de personnes en train. Il y a un train inaugural vapeur qui est prévu avec le chemin de fer du Creusot et une locomotive 241p17. La rame Régiois va monter de Marseille et fera des navettes allers et retours, en cours de journée, entre Salon et Istres pour justement essayer de montrer toutes les liaisons possibles, avec des animations, comme à chaque fois.

Et puis, une locomotive, tractée par une machine de collection, monte également de Marseille. Cela fait 1 000 personnes qui arrivent par le train, et d'autres qui vont prendre le train en cours de journée pour faire les allers et retours, les navettes. Il y a toute une dynamique autour du train, avec cette année, le thème des transports du futur. Donc, on va avoir un peu de « déjanté » aussi, mais cela fait partie de la fête. On fait à la fois du lien économique autour du ferroviaire, mais c'est aussi une journée festive.

S'agissant de la première délibération, il est demandé au Conseil Municipal de solliciter cette subvention auprès du Conseil Régional PACA, d'un montant de 10 000 euros.

Je ne sais pas si l'on enchaîne tout d'un coup ou si l'on vote.

**Monsieur le MAIRE** - On peut faire les questions les unes derrière les autres et revenir aux votes.

**Mme Paulette ARNAUD** - Ce sont les mêmes...

**Monsieur le MAIRE** - C'est la même chose. Concernant la Chambre de Commerce et d'Industrie ?

**Mme Paulette ARNAUD** - Ce sont 7 500 euros qui sont demandés, et 10 000 euros à la Métropole, comme à la Région.

**Monsieur le MAIRE** - Comme à la Région.

**Mme Paulette ARNAUD** - On part sur une base quasi identique - un petit peu moins, compte tenu des économies que l'on essaie de réaliser aussi.

**Monsieur le MAIRE** - Cette *Fête du train* a pris son essor et elle est devenue maintenant un rendez-vous incontournable sur le plan régional, voire national, puisque des gens descendent pour voir les locomotives. Mais c'est aussi un appui pour nous, pour la rénovation du centre-ville, de la gare, et c'est aussi un appui pour la défense du fret ferroviaire de l'entreprise historique sur la gare de triage de Miramas, qui est un élément clé du développement économique de la Ville dans les années passées et dans les années futures.

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 30**

(25 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL »  
+ 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 2 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MARSEILLE-PROVENCE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU TRAIN 2016**

**VOTE**

**POUR : 30**

(25 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé  
+ 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 3 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU TRAIN 2016**

**VOTE**

**POUR : 30**

(26 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL »  
+ 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 4 – OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SA PHOCÉENNE D'HABITATIONS POUR UN EMPRUNT CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA CAISSE DES DEPOTS – PRÊT PAM – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE 127 LOGEMENTS DE LA RÉSIDENCE « PARC DE LA CARRAIRE » 13 140 MIRAMAS**

**Rapporteur : M. Christian PEYRO**

*Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - Sur le parc de la Carraire, cela va nous permettre d'améliorer les conditions de vie et le bien-être des habitants.

**M. Christian PEYRO** - Et de faire des économies sur le chauffage.

**Monsieur le MAIRE** - Nous sommes d'accord. Y a-t-il des commentaires particuliers ? Pas de commentaire. Nous passons au vote.

**VOTE**

**POUR : 30**

(26 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL »  
+ 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 5 – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE CONCOURS PROPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ MARC ARTHUR GLEN AU TITRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA BOUTIQUE DU**



## VILLAGE DES MARQUES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

**Monsieur le MAIRE** - Il s'agit pour moi de rapporter. Vous allez vite comprendre. Il s'agit de l'acceptation de l'offre de concours proposée par la société Mc Arthur Glen au titre de l'aménagement de la boutique du Village de marques qui va se situer au centre-ville et qui va nous permettre pendant des mois et des mois de valoriser toute cette activité. Le Village de marques suit son cours. Il n'y a pas de problème de construction. Il sera livré en temps et en heure. Nous sommes toujours sur la fin du premier trimestre. Et là, cela va être pour nous la possibilité, en accord ou en relation, je crois, avec la CCI de Marseille, et j'espère d'autres, de travailler sur la présentation des différentes options d'emplois, d'activités et de festivités, que le Village de marques proposera. Il se situera dans le bâtiment ex-CARA, qui a déjà été utilisé pendant les fêtes de Noël. Il sera entièrement réalisé par Mc Arthur Glen sur ses fonds personnels (cela tombe bien), et cela nous permettra de pouvoir accueillir et de faire des liaisons avec les commerces de centre-ville.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

### VOTE

**POUR : 30**

(26 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## N° 6 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – MIRAMAS BOXING ACADEMY - FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

**M. Jacques BAUDOUX** - Il s'agit d'une convention d'occupation du domaine public, à l'occasion du Village aquatique qui va être installé sur l'extérieur du gymnase Saint-Sulpi. Une association va tenir une buvette du 17 juillet au 14 août 2016. Cette buvette sera tenue par Miramas Boxing Academy. Comme toute personne ou association qui occupe

le domaine public, une redevance doit être fixée. Cette redevance a été fixée à 95 euros pour la durée de l'occupation. Elle est calculée au *pro rata* du temps d'occupation.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 30**

(26 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL »  
+ 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**N° 7 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE PATRIMOINE MOBILIER ENTRE LES COMMUNES DE MIRAMAS ET CORNILLON-CONFoux, POUR LA GESTION DES ESPACES NATURELS ET PÉRIURBAINS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : M. Olivier JULIEN**

*Monsieur Olivier JULIEN procède à une lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - Il y a une erreur dans le rapport, et je m'en excuse auprès des Conseillers. Oui, une facturation sera faite entre les villes de Cornillon-Confoux et de Miramas sur l'entretien du matériel. Autant on est d'accord pour partager l'achat des matériels, nombreux et assez cher, ou de se prêter un certain nombre de matériels, parce que d'un côté on est sur Miramas, et de l'autre sur Cornillon-Confoux, mais quand il s'agira de réparer puisque nous avons un extraordinaire atelier de réparation, nous avons estimé, en relation et en accord avec le Maire de Cornillon-Confoux, qu'il s'agissait d'activité de nos salariés. Nous demandons à Cornillon-Confoux d'avoir une rémunération. Cet article sur la facturation doit être changé par rapport à la délibération.

*Monsieur Olivier JULIEN poursuit la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question. Nous passons au vote.

**VOTE**

**POUR : 30**

(26 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL »  
+ 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 8 – SMER DE PONT DE RHAUD : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE DE MIRAMAS**

**Rapporteur : Mme Géraldine BUTI**

*Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - Ce matin, j'étais en Préfecture de Région, dans ce que l'on appelle la réunion de concertation terminale, en présence de Monsieur le Préfet et de tous les Maires et Présidents d'Interco. Il semble que la loi NOTRe soit claire, mais il y a débat. Elle est claire, parce qu'elle précise qu'il ne peut pas y avoir sur le périmètre de la Métropole l'existence de syndicats qui auraient la même compétence que la Métropole. Ce qui veut dire que 37 syndicats intercommunaux sur le territoire de la Métropole sont appelés à être liquidés ou dissous.

Mais, en même temps, la Maire d'Aix notamment et d'autres Maires tels que le vôtre, ont appelé Monsieur le Préfet à réfléchir sur le fait que ces espaces naturels boisés étaient entretenus de façon pertinente par les communes depuis bien longtemps. Pour des questions notamment liées au feu, je rappelle à tout le monde, puisque mon service m'a fait passer une note tout à l'heure, que nous sommes en situation extrêmement sensibles sur la question du feu, puisque dans les jours qui viennent, le vent va se lever et qu'il faut absolument que nous informions la population. Je le fais grâce à la presse libre et indépendante pour que l'on rappelle aux gens que dans cette période-là, il ne faut pas se balader dans les forêts. Je rappelle aussi que les communes avaient mis en place des comités « feu et forêt » qui travaillaient dans ces espaces boisés.

Bien évidemment, le Préfet m'a répondu « la loi, c'est la loi ». Bon ! Donc, la loi, c'est la loi. Je pense que l'on va donc voter pour vous, mais pas pour longtemps. On verra. Dans les semaines qui viennent, en septembre exactement, le Préfet de Région nous

réunira de nouveau pour mettre en place la décision définitive sur les 37 syndicats qui existent dans le Département, et notamment sur le territoire métropolitain. Cela touche y compris le SMER, et les autres syndicats. Cela touche tous les autres syndicats. La loi est claire, mais y a-t-il la possibilité de faire autrement sur les espaces boisés ? Seule la Métropole peut répondre. La loi NOTRe est claire. Il ne peut plus y avoir de syndicat mixte même ouvert sur le territoire métropolitain. Donc, nous verrons bien dans les semaines à venir.

Au demeurant, compte tenu du fait que son Président est le Maire de Cornillon-Confoux, et vu les travaux que nous avons à réaliser sur les espaces boisés, on continue. Nous recevrons un jour une lettre nous indiquant qu'il faut arrêter.

Je propose comme candidats suicidaires pour quelques mois :

- en tant que délégués titulaires : Madame Geraldine BUTI, étue à l'environnement, et Monsieur Olivier JULIEN ;
- en tant que délégués suppléants : Monsieur Jean GUILLON, sur l'urbanisation, et Monsieur Jean-Marie PASCAL, qui adore la forêt, comme chacun le sait.

Je mets aux voix ces candidats d'un jour, et nous verrons bien au mois de septembre s'ils le seront encore.

Y a-t-il des questions particulières ? Puis-je passer au vote (à main levée) ?

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

#### **VOTE**

**POUR : 28**

(26 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

(2 voix « Droite Nationale »)

Les résultats du vote pour chacun des candidats présentés sont les suivants :

Nombre de votants	30
Abstentions	2
Nombre de suffrages exprimés	28

**Ont obtenu chacun :**

**Délégués Titulaires :**

Géraldine BUTI	28 voix
Olivier JULIEN	28 voix

**Délégués Suppléants :**

Jean GUILLON	28 voix
Jean-Marie PASCAL	28 voix

**ÉDUCATION SPORT JEUNESSE**

**N° 9 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION ATHLÉTIC CLUB DE MIRAMAS POUR LA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS**

**Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX**

*Monsieur Jacques BAUDOUX procède à une lecture succincte du rapport.*

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 30**

(26 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL »  
+ 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE** - Je vous remercie. Entrée de Madame Catherine FOURMENT.

*Madame Catherine FOURMENT rejoint la séance à 19 heures 25*

**N° 10 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION ATHLÉTIC CLUB DE MIRAMAS POUR LA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MASTER**

**Rapporteur : M. Jérémie PARDIES**

*Monsieur Jérémie PARDIES procède à une lecture succincte du rapport.*

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL  
+ 1 voix « Béatrice ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 11 – AVENANT N°4 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE  
ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION ATHLÉTIC CLUB MIRAMAS –  
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX**

*Monsieur Jacques BAUDOUX procède à une lecture succincte du rapport.*

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL  
+ 1 voix « Béatrice ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N°12 – ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES : ABROGATION DE LA  
DÉLIBÉRATION N°177-2014 DU 11 JUILLET 2014 RELATIVE AU RÈGLEMENT  
INTÉRIEUR DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ET APPROBATION DU  
NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

**Rapporteur : Mme Monique TRINQUET**

*Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.*

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL  
+ 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POLITIQUE DE LA VILLE**

**N° 13 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION UNISCITÉ MÉDITERRANÉE – ACTION « ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES PUBLICS JEUNES (16-25 ANS) DANS LEUR PARCOURS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE » - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : Mme Martine ARFI**

*Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - Très bien. Nous faisons cette opération depuis 2009. Je crois. Nous sommes parmi les premiers à la faire. Il y avait Istres, à l'époque, et Entressens également. Y a-t-il des questions particulières sur Uniscité, qui est une belle opération pour notre jeunesse ? Non. Nous passons donc au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL  
+ 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**ENVIRONNEMENT**

**N° 14 – DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU AU TITRE DE LA DÉMARCHE « ZÉRO PHYTO »**

**Rapporteur : Mme Géraldine BUTI**

*Madame Géraldine BUTI procède à une lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - Très bien. Belle opération, Madame ! Il faut continuer sur cette voie. Y a-t-il des questions particulières pour ce développement durable et les actes ? Pas de question. Nous passons donc au vote :

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL  
+ 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**URBANISME**

**N° 15 – MISE À DISPOSITION DE DONNÉES NUMÉRIQUES GÉORÉFÉRENCÉES PAR LA COMMUNE DE MIRAMAS**

**Rapporteur : M. Jean GUILLON**

**M. Jean GUILLON** - Il s'agit de préparer une convention pour permettre de mettre à disposition de demandeurs nos données d'information géographiques. Vous savez qu'il existe un système, le SIG (Système d'Information Géographique) qui est de plus en plus utilisé. Nous sommes souvent amenés à recevoir des données sur ces systèmes. Nous préparons donc une convention pour avoir le nom des personnes. Bien sûr, cette convention permet au demandeur d'avoir les données qu'il demande, mais cela l'engage aussi à respecter certaines obligations, notamment de confidentialité. Il ne peut pas s'en servir n'importe comment. Il ne peut pas les transmettre sauf avec notre accord, etc.

On vous demande d'approuver le modèle de protocole qui sera mis à disposition et de donner délégation à Monsieur le Maire pour autoriser la remise des données à chaque demandeur.

**Monsieur le MAIRE** - Très bien ! On numérise, on numérise. C'est mieux et cela fait des économies. D'ailleurs, on va numériser de plus en plus sur la Ville. On en a parlé, et on va se revoir là-dessus, parce qu'il faut vraiment que l'on avance encore plus vite, même si nous avons déjà bien avancé.



*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL  
+ 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 16 – AVIS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE PC 013063 13 G0060 M1 – SAS VILLAGE DE LA PÉRONNE**

**Rapporteur : M. Jean GUILLON**

**M. Jean GUILLON.** Il s'agit d'un avis sur le permis de construire du Village de marques, un permis de construire sur lequel vous avez déjà donné un avis et que nous avons donc accepté. Le permis de construire a été délivré. Il y a un modificatif. Il y en aura peut-être un autre, ce que l'on appelle un « permis balais ». Sur un chantier comme celui-là, vous pensez bien qu'il y a souvent quelques modifications, par rapport au permis initial. On vous les a listées, elles sont au nombre de six. Vous voyez que ce n'est pas grand-chose. Cela ne remet pas en cause le Village de marques. C'est :

- le décalage du mur arrière des boutiques rez-de-chaussée ;
- la suppression des toilettes Nord-Ouest qui vont être remplacées par la création de toilettes au Sud-Est ;
- l'ajout de réserves sur le lot 3 ;
- l'ajout de réserves sur le lot 10 ;
- la suppression de la mezzanine du restaurant en R+1 ;
- le décalage des toilettes sur l'ilot 5.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL  
+ 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

**TECHNIQUE**

**N° 17 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE RÉGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCODÉVELOPPEMENT PACA – APPUI TECHNIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE À L'ÉLABORATION D'UNE DÉMARCHÉ GLOBALE D'ACHATS PUBLICS RESPONSABLES ET DURABLES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : M. Jean GUILLON**

*Monsieur Jean GUILLON procède à une lecture succincte du rapport.*

**M. Jean GUILLON**.- Cela fait partie de la démarche de l'Agenda 21 afin que nos marchés publics soient toujours dans le développement durable. Vous êtes invités à approuver la signature de cette convention.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL  
+ 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 18 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ SARL PHILTEX & RECYCLING**

**Rapporteur : Mme Géraldine BUTI**

**Mme Géraldine BUTI**.- Je voudrais juste dire que le rapport a été modifié après l'envoi aux élus. Je vous le stipulerai, mais une phrase a été modifiée dans le rapport et dans la convention.

*Madame BUTI procède à une lecture succincte du rapport.*

**Mme Géraldine BUTI** - Ce n'est pas « publié par l'INSEE », mais c'est « de l'ensemble des ménages hors tabac, publié par l'INSEE, base 2015 ».

*Madame BUTI poursuit la lecture du rapport.*

**Mme BUTI** - Vous avez également dans la convention en page 7, au deuxième paragraphe, une petite modification, « La redevance sera réévaluée, chaque année, en fonction de l'indice des prix à la consommation, de l'ensemble des ménages hors tabac, publié par l'INSEE, base 2015 ».

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL »  
+ 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**DI LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE**

**Monsieur le MAIRE** - Mesdames et Messieurs, cher collègues, vous avez la liste des décisions prises par le Maire.

*Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 12 mai 2016 au 20 juin 2016.*

**Monsieur le MAIRE** - Nous aurons évidemment le temps de nous revoir, mais pas pendant l'été, car je crois que chacun a besoin de prendre du repos. Donc, je vous souhaite, étant donné que le Conseil Municipal a épuisé son ordre du jour, à toutes et tous, de bonnes vacances.

*La séance est levée à 19 heures 45.*

**Monsieur le Maire**  
**Frédéric VIGOURDOUX**

**Le Secrétaire de séance**  
**Jacques BAUDOUX**